

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2014

QUAND VOTER ET COMMENT ?

Je suis inscrit sur les listes électorales de mon consulat, de ma municipalité de résidence dans un Etat membre de l'UE ou dans ma commune en France. Je pourrai voter pour l'élection des 751 députés européens au Parlement européen, sur la base d'un scrutin de listes, pour un mandat de 5 ans.



751
DÉPUTÉS EUROPÉENS



PENDANT

5 ANS



OU



OU



Dans mon consulat
je vote pour les députés européens de la circonscription "Ile-de-France et des Français établis hors de France" à l'urne ou par procuration

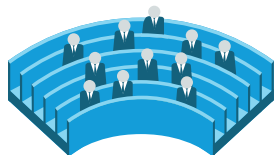
Dans ma municipalité de résidence dans un Etat membre de l'UE
je vote pour une liste du pays où je réside

Dans ma commune en France
je vote à l'urne par procuration pour les députés européens représentant la circonscription où se situe ma commune

Attention : le double vote est interdit

POURQUOI VOTER ? RÔLE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS

1



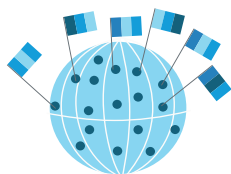
Ils adoptent le budget de l'UE ainsi que des actes législatifs concernant l'ensemble des citoyens de l'UE

2



Ils éliront pour la première fois le Président de la Commission européenne parmi les candidats proposés par le Conseil européen

3



Ils légifèrent, avec le Conseil de l'UE, sur de nombreux sujets qui façonnent les relations de l'UE avec la communauté internationale : environnement, accords de libre-échange, etc.